

09 juil 2021 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 9 juillet 2021

Assentiment au Protocole entre le Benelux et l'Arménie sur la réadmission des personnes en situation irrégulière

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole entre les États Benelux et l'Arménie appliquant l'Accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière.

Le Protocole, fait à Bruxelles le 20 juin 2018, contient des dispositions s'articulant autour des thèmes suivants :

- la désignation des autorités compétentes
- la désignation des points de passage frontaliers à utiliser
- les modalités d'introduction et de réponse aux demandes de réadmission
- la délivrance des documents de voyage
- l'organisation des auditions
- les modalités du transfert
- les conditions et procédure de transit
- les obligations pour les escorteurs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions
culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be